

NOUS APPELONS A VOTER AUX ELECTIONS A LA COGESTION

Mercredi 15, lors d'une assemblée de syndiqués, le bureau de l'AGEN.

a rendu compte du Congrès de Marseille :

A ce propos, les deux oppositions à la ligne syndicale majoritaire ont exprimé leur point de vue :

les tenants de la ligne "mouvement politique" ont estimé que le compte-rendu publié par le précédent AGEN-INFORM était un faux, parce qu'il prétendait que la majorité des membres de l'UNEF refusaient la ligne politique et voulaient faire de leur organisation un véritable syndicat. Le débat essentiel au Congrès de Marseille, fut politique : comment mener la lutte des classes à l'Université, que doit faire un mouvement politique étudiant ? Sur ce point essentiel, Comités d'action et Bureau National sont d'accord : ils ne divergent que pour "la définition des structures de l'UNEF".

A Nancy poursuivent les tenants de la ligne politique, on a voulu faire croire à une 3^e voie, entre eux et la pratique syndicale de l'année dernière. En fait, on s'aperçoit aujourd'hui que c'est impossible.

2/ Quant aux Comités d'Action, ils luttent à la fois contre le bureaucratisme du Bureau National, et le syndicalisme de l'AGEN. Les magouillages du BN à Marseille étaient quasi inévitables, car c'est toute la structure de l'UNEF qui est bureaucratique ; et à Nancy même, selon eux, il y a magouille. Quant à la conception syndicale de l'UNEF pour eux du corporatisme, alors que ce qui compte, c'est que l'UNEF "représente à l'Université les intérêts du peuple".

A présenté les thèmes d'action de l'AGEN pour les prochaines semaines :

Rappelons qu'il ne s'agit là que de thèmes d'action, et que les formes d'action sont à définir au fur et à mesure de l'action.

LA COGESTION SANS SYNDICAT : UNE INTEGRATION

L'action de l'AGEN s'inscrit naturellement dans le cadre des actions syndicales d'ampleur nationale : celles que le Bureau National de l'UNEF proposerait, et celles qui sont envisagées avec les autres AGE syndicales.

L'action de l'AGEN se fera dans la mesure du possible en liaison avec les luttes ouvrières. Dans la conjoncture actuelle, c'est essentiellement le problème posé par la journée d'action proposée par la CGT. L'AGEN retient en particulier dans la plate forme les terrains d'intervention communs suivants : défendre les acquis de mai, défendre le droit syndical, problème de l'emploi.

En tout état de cause, si la cogestion est présentée comme un point positif (acquis des luttes de mai, arme nouvelle, possibilité d'une transformation profonde de l'Université), toute action

à l'intérieur de la cogestion doit se présenter comme partielle et toujours liée à une action revendicative de masse. LA COGESTION SANS UN SYNDICAT EST UNE INTEGRATION. C'est pourquoi nous avons décidé de lancer, au moment des élections, une campagne revendicative.

A PROPOS DES ELECTIONS, nous posons les exigences suivantes :

1/ quant au déroulement des élections, nous demandons :

- que chaque liste de candidats présente un programme d'ensemble ; en particulier, à la différence des élections au niveau de la section ou de l'année, où se posent surtout des problèmes pédagogiques, les élections aux UER posent le problème des conditions de vie et d'études, sur lesquelles compétence et programme sont indispensables ;

- que les élections aient lieu entre le 10 et le 15 Février, et que leur date soit connue 20 jours à l'avance ;

- qu'il n'y ait qu'un collège électoral étudiant par unité ;

- qu'il soit donné aux listes de candidats les moyens légaux nécessaires pour faire connaître leur programme ;

- nous refusons une sous-représentation étudiante (et donc le quorum)

2/ nous insistons sur la nécessité d'un programme : chaque délégué devra être mandaté sur ce programme et rendra compte à ses mandants ;

3/ quant au fonctionnement de la cogestion, nous demandons :

- que les réunions soient publiques

- qu'il y ait libre examen des problèmes (sans limitation du champ de discussion sous prétexte d'incompétence)

- que les constats de carence dépendant d'un niveau supérieur soient posés clairement devant les étudiants et le gouvernement ;

- que les délégués étudiants soient protégés contre les sanctions injustifiées.

Nous avons pris contact avec les syndicats d'enseignants pour poser avec eux ces exigences auprès du recteur

CINQ THEMES D'ACTION

Sans syndicat, la cogestion est une intégration. Par notre campagne, il s'agit, soit de lutter parallèlement à la cogestion sur les problèmes abordés par celle-ci afin de peser sur ses décisions, soit de

lutter sur des points que la cogestion ignore.

1/ POUR QU'IL Y AIT VERITABLE COGESTION : qu'en particulier la compétence des organes de cogestion soit étendue, qu'il y ait partout véritable parité entre enseignants et étudiants, ou entre l'administration et les étudiants pour le cas du CROUS ; refus de l'introduction avec voix délibérative des personnalités extérieures.

2/ POUR QU'IL Y AIT REDEFINITION DES UNITES : les nouvelles unités sont ou la reprise de la situation précédente ou un cloisonnement supplémentaire ; nous devons obtenir du recteur un remodelage de la carte (provisoire) des unités, qui soit un pas vers l'unification de l'enseignement supérieur selon les trois principes suivants :

- orientation continue
- liaison enseignement-recherche
- liaison formation fondamentale et formation professionnelle

3/ POUR UNE REFORME DE LA PEDAGOGIE ET DES EXAMENS qui ne soit ni bachautage, ni matraquage idéologique supplémentaire, ni enseignement ou rabais : nous poserons en particulier le problème du nombre et de l'encadrement (moniteurs).

4/ POUR QUE LES ETUDIANTS NE SOIENT PAS LESES PAR LA REFORME : qu'en particulier ils puissent passer des épreuves quelle que soit leur scolarité, que soit maintenue la seconde session en automne et institués des congés officiels pour passer les examens et qu'on considère leur statut d'étudiant avant celui de salarié.

5/ POUR QUE L'UNIVERSITE GARDE SON CARACTERE DE SERVICE PUBLIC au moment où se créent des établissements d'enseignement supérieur privés, où le patronat (financement de la recherche, présence dans les conseils) met la main sur l'université, où l'on veut rentabiliser les œuvres universitaires et y établir la "vérité des prix" sans la contre partie de la "vérité des ressources" des étudiants (allocation d'études).

LE DECRET SUR L'ICN : UNE PROVOCATION

LE MONDE du 21 Janvier signale un décret sur l'ICN : il sera administré par un conseil comprenant au moins un tiers de personnalités extérieures

Les enseignants pourront également être élus dans un conseil d'une autre unité et les étudiants pourront être électeurs dans une autre unité. Les en-



Hebdomadaire No 13 - 23-1-69
Directeur Gérant B. FRIOT
A.G.E.N. 1, rue Gustave Simon

1/1969

seignants seront choisis par une commission composée d'enseignants et de personnalités extérieures.

Il y a là tout ce qu'il faut pour une totale inféodation de l'enseignement économique au patronat local. C'est une provocation, et nous y reviendrons plus longuement.

CETTE ACTION REVENDICATIVE, POUR CHACUN DE CES CINQ THEMES, POSERA LES PROBLEMES BUDGETAIRES DE L'E.N. LA REFORME FAURE EST UN LEURRE, FAUTE QUE LE MINISTRE AIT DE QUOI METTRE UNE REALITE DERRIERE SES PROTESTATIONS DE BONNES INTENTIONS. Les exemples les plus criants de carence sont actuellement le CREPS, le département d'Economie et l'externat de Médecine, mais chacun de nos thèmes revendicatifs exige un accroissement des moyens consacrés à l'Education Nationale.

COMMUNIQUE LIAISON AVEC LES JEUNES TRAVAILLEURS

La commission-jeunesse de la C.G.T. et l'A.G.E.N. ont publié la semaine dernière le communiqué suivant, qui s'est trouvé curieusement (?) censuré par les deux journaux régionaux.

Dans le cadre de la semaine revendicative de la jeunesse travailleuse, la Commission des Jeunes de l'U.L. - C.G.T. et l'A.G.E.N. face aux méfaits de la politique actuelle du Gouvernement et du Patronat, REAFFIRME la solidarité des luttes des travailleurs et des étudiants, particulièrement en matière d'emploi et de formation professionnelle.

A l'Heure actuelle, 250.000 jeunes ne trouvent pas d'emploi à la fin de leur scolarité ; dans la législation actuelle, ils se voient refuser l'allocation de chômage.

Le Gouvernement, dans l'application de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, permet d'EMPLOYER et d'EXPLOITER sous prétexte de formation professionnelle, des jeunes de 14 ans.

"NOUVELLES" UNITES : UTILISER A PLEIN LES POUVOIRS DES RECTEURS

L'Est Républicain et le Républicain Lorrain ont donné le 7 Janvier la liste des nouvelles unités d'enseignement et de recherche.

Rappelons rapidement qu'elles se substituent aux actuels IUT, écoles et facultés et que leur liste est PROVISOIRE (art. 39 de la loi). En effet, l'article 4 laisse aux recteurs le soin de modifier la restructuration actuelle, au moins pour les unités "qui n'ont point la qualité d'établissement public à caractère scientifique et culturel" (c'est à dire la majorité).

C'EST TANT MIEUX ; car si l'on considère la liste des "nouvelles" unités, on constate : 1/ DANS LES CAS LES MEILLEURS, ON A SIMPLEMENT COLLE DES ETIQUETTES NOUVELLES SUR DES BOUTEILLES ANCIENNES :

- la faculté de médecine devient "l'unité de sciences médicales" (une seconde unité étant créée lorsque Brabois sera construit)
- la faculté de pharmacie devient "l'unité de pharmacie"
- l'école de chirurgie dentaire devient "l'unité d'odontologie"
- l'ICN devient ... l'ICN (comme d'ailleurs les grandes écoles)
- l'IUT devient ... l'IUT
- l'ISIN devient ... l'ISIN

- les "nouvelles" unités des facultés des lettres et des sciences correspondent à des regroupements déjà anciens de sections ou de départements (histoire-géographie, physique-chimie, philo-psycho-socio, etc...)
- la faculté de droit devient l'unité de droit et des sciences économiques
- les centres de recherches et d'applications

linguistiques devient "l'unité de linguistique appliquée" etc.

Une telle rénovation de l'enseignement supérieur est admissible si (comme c'est le cas en droit, et - nous l'espérons en raison des réactions d'opposition de certains - en lettres et en sciences) elle est considérée comme provisoire : dans l'ignorance où ils se trouvaient des décrets d'application de la réforme, et devant le marathon qui leur était imposé (2 mois pour définir de nouvelles structures quand on sait que toutes les énergies ont été mobilisées pour faire face à la pénurie !) les doyens - car le découpage est en général leur œuvre - auraient préféré conserver le statut quo en attendant que les conseils d'unité qui vont être élus proposent au recteur des solutions vraiment nouvelles.

Malheureusement, ça n'est pas toujours le cas, et en médecine, en pharmacie, en dentaire, dans les grandes écoles, chacun ne s'est empressé de se déclarer "unité d'enseignement" que pour mieux rentrer dans sa tour d'ivoire et préserver une "originalité" qui nuit à tout le monde.

On peut donc estimer que le "nouveau" découpage de l'université de Nancy pose des barrières là où les liens, dans l'ancien système étaient encore possibles. Prenons l'exemple de l'INC. L'année dernière, on pouvait espérer qu'après 2 ans de licence d'économie, le passage en 2ème année d'ICN serait possible ; une telle passerelle est bien compromise par la construction de l'ICN en une unité totalement coupée de la faculté de droit, dont il était jusqu'ici un institut.

Dans bien des cas, on ne tient pas compte de la qualification acquise. Ainsi, la baisse des activités du dépôt SNCF de NANCY-HEILLECOURT, entraîne la fermeture prochaine de son centre d'apprentissage, et les jeunes travailleurs, sans tenir compte de leur qualification, sont déclassés dans d'autres services, voire affectés à des tâches de manœuvres.

De même, les étudiants se heurtent à des problèmes similaires ; par exemple, les 2000 étudiants en éducation physique, (CREPS-IREPS), n'ont cette année, que 90 postes offerts au concours, après 4 années d'études.

Faute de moyens, la suppression du concours d'externat en Médecine, ne permettra pas à tous les étudiants de suivre leur stage dans des conditions normales de travail et de rémunération.

Jeunes travailleurs et étudiants SOUTIENNENT le même combat, pour une véritable formation professionnelle, pour la reconnaissance de la qualification acquise, pour le droit au travail et la garantie de l'emploi à la fin des études.

2/ SOUVENT, LE "NOUVEAU" EST PLUS MAUVAIS QUE LA SITUATION PRECEDENTE

a) la recherche est coupée de l'enseignement par la constitution d'unités de recherche qui ne s'imposaient nullement. On conçoit des instituts de recherche regroupant des chercheurs de disciplines différentes et dépendants des unités de l'enseignement ; à l'extrême rigueur, on ne pourrait créer d'unité que si telle recherche supposait des moyens d'importance nationale : ce n'est pas le cas pour Nancy.

b) Le cloisonnement entre enseignement professionnel et enseignement fondamental s'accroît :
- les départements de l'IUT entretenaient avec les facultés de droit, de sciences et de lettres des relations tenues mais réelles ; plutôt que de rassembler l'enseignement technologique de l'IUT (qui manque aux facs) et l'enseignement fondamental des facultés (qui manque à l'IUT) on les coupe plus définitivement en faisant de l'IUT une unité d'enseignement.
- même remarque pour les grandes écoles

c) la porte est ouverte au cloisonnement horizontal :
- jusqu'ici, l'Institut du Travail était étroitement lié à la faculté de droit ; on l'en coupe et on l'ajoute au CUCES pour constituer une "unité de formation permanente"

(suite page 3)

I LEURS MODALITES

1) - ont lieu normalement avant le 15 février.

a) aussi le recteur doit-il désigner une ou plusieurs commissions (paritaires, enseignants, étudiants) chargées d'organiser les opérations électorales dans les unités correspondantes.

b) Ces commissions sont chargées d'organiser l'information en vue des élections, de veiller à l'établissement des listes électorales, de recevoir les listes de candidats, d'organiser les opérations de vote notamment de désigner les bureaux de vote. Les listes de candidats doivent être déposées au plus tard le 3ème jour avant le début du scrutin.

2) - rappelons quel est le ROLE et la COMPOSITION de ces conseils d'unités dont la liste provisoire vient de paraître.

a) Leur rôle : gérer l'unité dans le cadre des limites imposées par la loi, du point de vue pédagogique, administratif et financier.

- déterminer ses statuts, ses structures internes et ses liens avec d'autres unités universitaires.

- désigner avant le 31 Mars, en son sein, des représentants en vue de la constitution du conseil de l'Université.

b) Leur composition : paritairement d'enseignants et d'étudiants, plus des représentants des chercheurs s'il y a lieu et du personnel administratif et technique. Les statuts peuvent également prévoir la participation de personnes extérieures dans les conseils d'unités d'enseignement et de recherche.

3) Les modalités d'élection dans le collège électoral étudiant.

a) Les représentants des étudiants sont élus au scrutin de liste (impossibilité de candidatures individuelles) à un tour sans panache (on ne peut voter pour des personnes appartenant à deux listes différentes) ni vote préférentiel (à l'intérieur d'une liste on ne peut ni établir une hiérarchie entre les candidats ni en rayer, donc on vote pour une liste), avec représentation proportionnelle. (le partage des sièges se fera proportionnellement au pourcentage de voix obtenues par chaque liste).

b) On ne peut voter dans plusieurs unités

c) Il est institué un quorum de 60% des étudiants inscrits.

Si le nombre des votants est inférieur à 60% des étudiants inscrits le nombre des sièges attribués est fixé en proportion du nombre des votants par rapport à ce chiffre (ex. s'il y a 30% de votants, 50% des sièges seront attribués)

Les scrutins ne peuvent durer moins de 4h ni plus de 12 heures consécutives. Il y a possibilité de vote par procuration et par correspondance.

LES ELECTIONS AU CONSEIL D'UNITE

D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Le recteur fixera par décret les modalités proposées par les commissions.

Une commission de contrôle est instituée notamment pour les contestations.

II L'ATTITUDE DE L'AGEN

1) - Il serait extrêmement dangereux et naïf de voir dans la cogestion la solution à tous les problèmes. Mais il serait tout aussi dangereux de ne pas y voir les possibilités réelles de défense de certains intérêts étudiants. Elle est aussi une tribune de dénonciation des carences et des contradictions d'une politique générale foncièrement anti-démocratique.

2) - Il est bien évident que pratiquement rien ne sera obtenu sans l'établissement d'un rapport de force, donc de luttes revendicatives de masse que la cogestion peut nous permettre de mieux préparer.

Aussi, dès maintenant, au niveau des commissions pour l'organisation des élections, il faut

a) lutter contre toutes les mesures qui limitent la représentation étudiante (cf. le dernier AGEN-UNEF inform).

b) remettre en cause le découpage des unités d'après nos principes sur l'unification de l'enseignement supérieur

c) insister sur la notion d'élections sur programme et dénoncer le charlatanisme de tous ceux qui ne s'y plieraient pas.

d) se présenter sur une ligne syndicale qui exclut tout opportunisme, mais sans rechercher la plus large unité possible

e) empêcher toute précipitation des élections qui interdirait un large débat démocratique.

N.B. se rapporter au programme de cogestion diffusé dans le dernier AGEN inform.

impregraph s. a. - recherche étudiants pour démarcher publicité : Nancy-Etudiant commission : 15% se présenter : 70 rue des Fabriques Nancy

suite

Une telle création est très dangereuse ; plutôt que de créer des unités qui assurent l'enseignement à tous les niveaux, du baccalauréat jusqu'au recyclage, on coupe l'enseignement en tranches horizontales : à l'unité de formation permanente vont s'ajouter bientôt, si nous n'y prenons garde, des UNITES DE PREMIER CYCLE totalement secondarisées que l'on barbouillerait du titre pompeux d'unités d'orientation.

3/ EXIGEONS QUE SOIT UTILISEE A PLEIN LA POSSIBILITE DE CREATION PAR LE RECTEUR D'UNITES VRAIMENT NOUVELLES

- cela suppose que nous nous opposions au maximum à la création d'unités ayant un statut d'établissement public, car elles sont créées par décret ministériel, et les recteurs n'ont pas de prise sur elles.

- cela suppose ensuite que nous battions dans les conseils d'unité qui vont être élus pour que les futures unités soient créées à partir des principes suivants :

ORIENTATION CONTINUE (et donc refus de la sélection et du cloisonnement entre cycles et entre facultés et écoles : chaque unité doit assurer l'enseignement à TOUTS les niveaux, y compris la formation permanente).

LIAISON ENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION FONDAMENTALE (la 1^{ère} étant assurée par la fusion de IUT, grandes écoles et facultés, et toujours seconde par rapport à la formation fondamentale)

LIAISON ENTRE ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE (et donc refus des établissements de premier cycle, et des unités de recherche qui ne requièrent pas les moyens d'importance nationale).

Cette unification de l'enseignement supérieur à quoi, nous voulons aboutir ne se fera pas en un an, c'est certain. Encore faut-il le vouloir. Or seuls le SGEN et le SNESup pour les enseignants, et l'UNEF pour les étudiants, la réclament : car une telle unification de l'enseignement supérieur, seule susceptible de nous donner à tous une véritable formation, remet en cause notre système économique : il a besoin de grandes écoles et d'IUT où il se forme des cadres dociles ; il a besoin de facultés sans formation professionnelle, car il ne pourrait offrir de débouchés à tous et serait obligé d'instituer une sélection à l'entrée, que nous refuserons tous.

SEULE L'UNIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR REpond A NOS PROBLEMES PROFESSIONNELS, SEULE L'UNEF LE RECLAME, VOUS VOTEREZ POUR LES CANDIDATS DE L'UNEF LORS DE PROCHAINES ELECTIONS AUX CONSEILS D'UNITE.



Cléo

CHAUSSURES

SACS

**PRET A PORTER
COUTURE**

**PRET A PORTER
UNIVERSITÉ**

**7. RUE S^t DIZIER
54 - NANCY**



1 RUE DES MICHOTTES

- NANCY - Tél. 52. 04. 16.

LES GRANDES COLLECTIONS UNIVERSITAIRES
LETTRES - DROIT - SCIENCES HUMAINES -
SCIENCES ECONOMIQUES - ETC.

ARTS - LITTERATURE - ACTUALITE

des nouveautés aux titres de fond,
des ouvrages de luxe aux livres de poche

A 30 mètres, au N° 7 : Manuels du secondaire
Stylos - Papeterie - Fournitures diverses

L'ESPRIT se MONNAIE CHEZ

BOB

**14, RUE DE LA FAIENCERIE
NANCY**

Vous connaissez tous la célèbre
émission de PARIS INTER animée
par Lucien Jeunesse "le jeu des
mille francs",

un jeu qui en est directement ins-
piré existe en permanence chez
"BOB" le magasin de nouveautés
14 rue de la Faiencerie NANCY
En répondant seul ou avec l'aide de
vos camarades à une question (his-
toire, géographie, divers etc.) pas
(trop) difficile, vous obtiendrez une
remise allant de 10 à 40% sur vos
achats quel qu'en soit le montant

BOB.

PIANOS - INSTRUMENTS - DISQUES

MARTIN - MUSIQUE

44, Rue des Carmes - NANCY

Radio-Magnétophones - Electrophones

TÉLÉVISION

Accord - Location - Transport

Ateliers spéciaux